

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Cares de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La situation créée en Belgique par les incidents de ces derniers jours et par l'attitude du gouvernement, inspire à l'Emancipation des réflexions empreintes d'une grande vivacité et d'une grande vigueur, dont voici le principal passage :

« Nous sommes décidément entrés dans la phase des coups d'Etat, car nous ne pouvons considérer sous un autre point de vue l'audace que le ministère et la majorité ont déployée hier à la Chambre des représentants, en déposant et en faisant voter sans désespérer un projet de loi contenant le budget de la justice, qui avait été repoussé avant-hier au Sénat par 25 voix contre 25. M. le ministre des finances ne considère ce rejet comme le résultat d'une surprise, pour ne pas dire d'une intrigue. La majorité du Sénat nous appartient, a-t-il dit, et c'est parce que quelques-uns de nos amis politiques manquaient à l'appel que la minorité a pu faire repousser le budget sans aucune espèce de discussion. Le vote du Sénat a été émis régulièrement, légalement et constitutionnellement, comme l'a fait remarquer M. Nothomb, et réagir, comme on le fait, en faveur de M. Bara contre un acte parlementaire consommé, conformément aux prescriptions de la Constitution, c'est saper jusque dans sa base le régime représentatif, c'est, d'un seul coup, renverser tout notre édifice constitutionnel.

« Mais le ministère ne veut pas se séparer de M. Bara! Or, comme il n'avait pu obtenir

la dissolution du Sénat, il a cherché un biais pour humilier cette Assemblée et pour se cramponner au pouvoir en dépit de tous les principes. C'est un système que nous ne saurions assez flétrir et contre lequel la conscience publique ne saurait assez s'élever.

« Le fait qui s'est produit hier est d'une nature d'autant plus grave, qu'il n'a pas de précédent dans aucun autre pays. Et pourtant il n'a trouvé que des approbateurs affolés sur les bancs de la majorité!

« C'est à ces déplorables conséquences que conduisent fatalement le servilisme aveugle et l'abaissement des majorités politiques.

« Van Vaanen, d'odieuse mémoire, disposait aussi, dans le gouvernement hollandais, d'une majorité asservie, à laquelle il imposait toutes ses volontés. Cette majorité, qui l'a perdu, était si détestée qu'elle inspirait à de Potter de patriotiques protestations dont on doit conserver précieusement le souvenir.

« Ce courageux citoyen, qui s'indignait comme nous des attentats du pouvoir contre la liberté et contre nos droits, s'écriait un jour : « Honnissons et bafouons les ministériels! »

« En s'exprimant ainsi, de Potter traduisait fidèlement la pensée de tous les vrais patriotes. Que ne dirait-il pas de ce qui se passe autour de nous, s'il vivait encore?

« Quels accents indignés ne trouverait-il point dans son esprit droit et ferme pour flétrir des roueries aussi scandaleuses que celle qui s'est fait jour à la Chambre, dans le but de décapiter le Sénat et d'humilier un des grands pouvoirs de l'Etat, tout cela pour sauver du naufrage parlementaire un portefeuille ministériel? »

La grande famille des Etats européens compte une personne de plus : c'est la Confédération du Nord, chacun sait ça.

Le conseil fédéral de cette Confédération vient d'être saisi de la proposition de transférer le budget du ministère des affaires étrangères de Prusse à la Confédération du Nord. L'exposé des motifs consacre le caractère d'individualité internationale, de personnalité morale qui appartiendra désormais à ce faisceau d'Etats satellites plus ou moins complaisants de la Prusse.

Dorénavant, la représentation politique de la Confédération ne sera plus accomplie comme une fonction accessoire par des fonctionnaires prussiens, mais par des fonctionnaires fédéraux.

M. de Bismark, qui a signé cet exposé des motifs avant de retomber malade, — car les journaux de Berlin annoncent que le chancelier de la Confédération se trouverait en ce moment « assez souffrant, » — ajoute que les hauts gouvernements confédérés n'en conserveront pas moins leur droit de se faire représenter par des ministres publics.

Mais que représenteront ces représentants?

On mande de Berlin, le 26 février : — (Officiel). — Aujourd'hui a été conclue la transaction dans les questions de propriété pendantes entre l'Etat et la ville de Francfort. La ville de Francfort recevra une indemnité de deux millions de florins que lui versera le Trésor. En outre, le roi, voulant lui donner une marque particulière de sa bienveillance, lui

accorde une somme d'un million sur sa cassette particulière.

On sait que la Confédération suisse était depuis quelque temps préoccupée d'une grande question. Les hautes montagnes de la patrie de Guillaume Tell n'avaient pu préserver les populations helvétiques de cet amour du changement, qui est l'un des caractères distincts de l'espèce humaine. Il s'agissait donc de savoir si la Constitution fédérale ne serait pas révisée et remaniée.

La plupart des cantons s'étaient déjà prononcés en faveur de la révision. Le canton de Soleure vient, dit une correspondance bernoise, de se déclarer fidèle à la Constitution actuelle, — du 12 décembre 1848. — Ce veto est un obstacle qui va bien mécontenter les amis de la nouveauté.

Rien de particulièrement intéressant du côté de l'Espagne, si ce n'est que le maréchal Serrano a maintenu en fonctions le cabinet dans son entier, qu'il a exprimé pour la vingtième fois le vœu de voir le pays aboutir à une constitution définitive; que le vent semble souffler aujourd'hui dans la direction de la candidature du duc de Montpensier; que les nouvelles de Cuba deviennent de nouveau inquiétantes.

Le bruit courait, le 6 février, à la Nouvelle-Orléans, que les diverses puissances avaient envoyé des bâtiments de guerre dans la mer des Antilles pour la protection de leurs nationaux.

On mande de Madrid, le 25 février. — Cortès. — Après le vote qui proclame Serrano chef du pouvoir exécutif, le maréchal prend

FEUILLETON.

54

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

Il y eut un moment de silence. Poriace reprit.

— Mais je m'aperçois, mon cher camarade, que, comme tous les amoureux, je suis un égoïste; je pense à mes peines, à mes affaires.

— Les affaires de qui?... du roi Carlos-Quinto?

— Ma foi non! Celles-là franchement, me seraient assez indifférentes, si vous, moi et Patau n'étions dans cette cause jusqu'au cou. Ce ne sont pas de ces affaires-là dont j'entends vous parler, mais des vôtres.

— Des miennes? Eh! mon ami, je n'ai, moi, nulle affaire. Je ne suis ni malade, ni amoureux, j'ai bon pied, bon œil, je me moque un peu de tout et de bien d'autres choses encore... Le jour où le capitaine Gauthier de la Tour crévera, on l'enterrera où il se trouvera, sans qu'il ait la moindre envie de réclamer... donc...

— Oui, interrompit Poriace; mais mon bon camarade, ce matin le capitaine Gauthier avait à son service

les quatre jambes d'un excellent cheval, et ce soir, il n'a plus que ses deux jambes à lui.

— Ça c'est vrai... Bah! petit malheur : à la prochaine affaire les cavaliers de la reine Christine n'ont qu'à se bien tenir.

— Ecoutez, Gauthier, vous avez tué votre cheval pour me sauver la vie.

— Je ne dis pas non.

— C'est donc moi qui dois réparer le dommage.

Ils en étaient là de leur conversation, pendant laquelle ils avaient devancé de quelques pas leurs compagnons de promenade, lorsqu'au détour de l'allée qui longe la rivière, ils se trouvèrent en face de l'un des aides-de-camp de Zumalacarreguy, celui qui avait été si utile à Poriace. L'aide-de-camp s'avança vers les deux amis, leur serra affectueusement la main, puis présentant une lettre à Poriace :

— Un ordre pressé du général pour vous, dit-il. Quant à vous, capitaine, ajouta-t-il en s'adressant à Gauthier, veuillez me suivre.

Poriace et Gauthier se regardèrent étonnés. Le premier avait jeté un regard rapide sur la missive. Elle contenait en deux mots l'ordre à Poriace de se rendre immédiatement auprès de Pablo Sanz, commandant le 6^e bataillon de Navarre, logé près de Zumalacarreguy, dont il était un des meilleurs officiers.

Poriace ne tarda pas à se trouver en face de Pablo Sanz. C'était un homme d'une quarantaine d'années, militaire plein de loyauté et de bravoure, ayant une belle réputation dans la petite armée carliste, d'une énergie peu commune et qui devait, quelques mois plus tard, périr de la façon la plus triste, même dans une guerre civile, où la mort se produit sous les formes les plus terribles.

Pablo Sanz parlait un peu français. Dès qu'il eut rendu à Poriace son salut et qu'il eut pris connaissance de l'ordre du général que notre ami lui remit en entrant, il lui dit : « Lieutenant... »

— Pardon, interrompit l'officier, vous vous trompez sans doute, commandant, je ne suis qu'enseigne.

— Je ne me trompe pas, vous êtes bien l'officier français qui a failli être fusillé ce matin?

— Oui, commandant.

— Eh bien! tenez, je reçois de quelqu'un qui n'a pas l'habitude de se tromper, la lettre que voici et que je vais vous traduire :

« Le commandant du 6^e bataillon de Navarre fera recevoir à la parade, devant les hommes réunis en armes, le lieutenant Poriace... »

C'est bien votre nom? interrompit Sanz.

— C'est en effet mon nom.

— Alors, je continue : « le lieutenant Poriace nommé

à ce bataillon, en remplacement du lieutenant Helmingo, tué à l'ennemi. »

Tenez-vous donc prêt pour demain, ajouta le commandant, et songez à acquitter la dette de reconnaissance que vous contractez aujourd'hui envers notre seigneur le roi.

Poriace, surpris au dernier point de ce qui arrivait, salua le commandant et sortit.

Tout autre que lui dans l'armée carliste eût été heureux et fier de la faveur toute spéciale dont il était l'objet de la part du général. Mais sa première pensée en apprenant sa nomination au 6^e de Navarre, fut qu'il allait être séparé de Gauthier de la Tour, et cette pensée le désolait beaucoup plus que son nouveau grade ne lui était agréable. Il hâta donc le pas pour se rendre au logement qu'il occupait avec son ami, lorsqu'en débouchant sur la place de l'église de Lérin, il vit un groupe d'officiers au milieu desquels le capitaine Gauthier parlait à haute voix d'un ton très-animé.

— Voyez donc le bel animal, disait Gauthier de la Tour, en montrant un joli petit cheval navarrais, tout harnaché, que tenait à la main un soldat du bataillon des guides.

— Charmant, répondait-on de toutes parts.

— Je le reconnais, c'est celui que montait O'Donnel lorsqu'il a été pris, dit un des officiers.

la parole et dit que, s'il accepte, ce n'est que par patriotisme et par abnégation. Il insiste sur l'impossibilité où il sera d'abuser de ce pouvoir, vu l'absence de toutes les prérogatives supprimées, telles que le droit de vote et le droit de paix et de guerre. Il dit que les prérogatives du pouvoir suprême, soit dans une république, soit dans une monarchie, sont considérables, qu'aucune de ces prérogatives ne lui a été octroyée, et que si l'assemblée les lui confiait, il déclinerait cet honneur. Les abus de pouvoir, a-t-il ajouté, seraient chose très-facile en cas d'anarchie, mais ils sont impossibles si nous marchons avec la majorité et la minorité vers le but que nous nous sommes proposés.

Le maréchal Serrano constate ensuite que la minorité est l'accusateur légitime et de droit du ministère; tandis que la majorité est son juge inexorable et inflexible.

« Je demande, a dit le maréchal en terminant, que les choses se passent ainsi. Je resterai à mon poste tant que cela sera nécessaire. Je n'ai aucune vue personnelle. Le plus grand bien que la nation puisse m'octroyer est de me laisser retourner le plus tôt possible à ma maison, après avoir accompli mon devoir et servi la patrie. »

Ce discours a été plusieurs fois interrompu par des applaudissements chaleureux.

M. Sorni constate que la minorité a entendu avec satisfaction les paroles du maréchal Serrano.

Le maréchal Serrano communique un télégramme de Cuba annonçant que le général Dulce dispose de 8 millions de duros, chiffre suffisant pour faire face aux frais de la guerre, et que l'insurrection est en décroissance.

Le télégraphe dit qu'à Lisbonne et dans tout le royaume « le mécontentement augmente. » L'état fâcheux des finances portugaises est pour beaucoup dans cette disposition inquiète des esprits. Il n'y a que les questions d'argent qui aient le privilège d'aigrir d'une manière aussi présévéramment opiniâtre l'humeur des peuples comme celle des individus.

Les lettres de Rome, du 24 février, annoncent que la peine capitale prononcée contre Ajani et Luzzi a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Les peines prononcées contre les autres condamnés ont été également réduites.

Le cabinet de Berlin négocie, en ce moment, un traité postal avec la cour de Rome. Il a autorisé le prélat, qui vient d'être récemment nommé aumônier en chef de l'armée prussienne, à entrer en relations directes avec Rome.

Le gouvernement prussien insiste pour l'établissement d'une nonciature à Berlin. Le saint-siège ne veut accorder qu'un délégué apostolique. Le résultat de cette expérience déterminera ses décisions ultérieures.

Les Allemands du Sud continuent à résister aux prétentions de M. d'Arnim, chargé d'affaires de Prusse, qui persiste à vouloir prendre en main la protection de tous les intérêts germaniques à Rome.

Les dernières nouvelles de Crète signalent la disparition complète de toute agitation dans l'île. Les deux derniers chefs insurgés des districts orientaux de l'île, Koraka et Sphakianaki, ont fait leur soumission, le premier le 7 février, et le second quelques jours après.

La population crétoise montre les sentiments les plus pacifiques.

On évalue à 30,000 le nombre des émigrés crétois qui ne sont pas encore retournés dans l'île.

Les habitants de Syra, de Larnaca et de toutes les villes commerciales des îles ou de la Grèce, ne songent qu'à la reprise des affaires.

Les dépêches de Bucharest ne tarissent pas sur les dispositions énergiques du cabinet actuel de Roumanie.

Les ministres du prince Charles ont décidé, à ce qu'il paraît, déclaré une guerre à outrance à l'élément révolutionnaire, turbulent, belliqueux et compromettant, si bien courtisé et caressé par M. Bratiano. Les élections prochaines seront le champ de bataille de la lutte. Elle sera vive.

De la victoire du ministère dépendent non seulement le bien-être des Principautés-Unies, mais surtout, et en grande partie, la tranquillité en Orient.

Les lettres de Constantinople confirment la disgrâce de l'ex-ministre de la guerre, Namik-Pacha, et de son fils, Djemil-Bey; mais elles ne font aucune mention de la part que des bruits, évidemment hasardés, avaient attribuée à la France dans cet incident de la politique turque.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Nouvelles Diverses.

Il y a du fantaisiste dans toutes les classes de la Société; mais il appartenait à M. de Bismark de créer la politique fantaisiste.

Qu'il rêve de faire de l'empire d'Allemagne un empire maritime, on le lui pardonne presque, car à sa place il est probable qu'on agirait de même, mais qu'il étende jusqu'à la Suisse la puissante serre de son aigle noir, voilà qui dépasse même les plus indulgentes imaginations.

Le canton de Neuenburg a été cédé à la Suisse en 1707, il appartenait à la succession de la duchesse de Nemours, Marie d'Orléans; or, le premier ministre Bismark a trouvé que le roi de Prusse est l'héritier de cette princesse, que cette succession fut reconnue lors de la

paix d'Utrecht et que, par conséquent... vous devinez la conclusion : annexion.

Mais certainement, cher baron; parbleu, ne vous gênez pas!

Eh bien... et la Villette, et Belleville, et les Ternes, et presque toute la banlieue de Paris, tout cela n'est-il pas habité par deux ou trois cent mille Allemands?

Pourquoi ne pas assembler un congrès et demander l'annexion à Berlin des communes précitées.

Il y a des chances pour une heureuse solution... surtout si notre armement n'est pas complet. (Figaro.)

— Le budget de la justice a dû être porté de nouveau devant le Sénat belge. Le cabinet de Bruxelles compte bien sur l'amende honorable de ce corps électif.

— La Belgique parle de supprimer la contrainte par corps. — Elections à Pesth-Bude les 21-23 mars prochain. — Nouveaux troubles en Irlande. — L'impôt du sel est supprimé en Bavière dans l'intérêt de l'agriculture. — Le 4 mars, le général Grant prendra solennellement possession du fauteuil de président des Etats-Unis.

— Nous lisons dans la Presse, de Vienne:

Voici quelques détails sur la cause de l'explosion de la frégate *Radetzky*:

« On était occupé sur le *Radetzky* à sécher des cartouches humides dans la soute à poudre placée à l'arrière de la frégate; beaucoup de poudre se trouvait répandue sur le plancher, et les travailleurs avaient reçu l'ordre de n'entrer dans la chambre qu'avec des souliers de feutre.

» Malgré cet ordre, des ouvriers entrèrent dans la soute avec des bottes non recouvertes de chausses, et la catastrophe eut lieu par suite du frottement de bottes garnies de clous contre le plancher.

» Telle est du moins la version la plus accréditée au ministère même de la marine sur la cause de cet épouvantable sinistre maritime. »

— Le Golos donne des renseignements, qui ne sont pas sans intérêt, sur le revenu public en Russie:

« Le rendement des parties du service public qui doivent produire un revenu à l'État est loin d'être suffisant. Ces services réalisent une recette brute de 18 millions 250,000 roubles et exigent un total de frais allant à 15 millions 300,000 roubles. Dans ce nombre, les dépenses de l'administration des postes se soldent en un déficit de 4 millions. Les télégraphes, dont la recette se monte à plus de 2,800,000 roubles, coûtent au delà de 2,200,000 roubles et ne versent au Trésor que 650,000 roubles seulement. Pour les forêts de l'État, les frais d'administration vont à 2 millions environ, contre une recette de 4 millions trois quarts.

» Les chemins de fer Moscou-Kourk et Elisabethgrad-Odessa, exploités par l'État, appli-

quent également à leurs dépenses 60 0/0 de leur recette brute, soit 10 0/0 de plus que l'exploitation des routes ferrées concédées aux Compagnies privées.

» Enfin les usines et les exploitations minières qui relèvent du domaine public ne figurent au budget des recettes que pour 200,000 roubles, tandis qu'elles produisent un revenu de 3,200,000 roubles, dont la presque totalité est ainsi absorbée par les frais.

» On remarque également une réduction progressive de revenu sur le sol qui, depuis deux ans, n'a rapporté qu'entre 9 et 10 millions, tandis que les prévisions budgétaires fixaient le chiffre entre 11 et 12 millions.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous lisons dans l'Echo du Poitou:

« Nous apprenons que la compagnie des chemins de fer de la Vendée, représentée par son président M. Janty, a adressé à S. Exc. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, la demande de concession des chemins de fer de Bressuire à Tours, de Poitiers à Bressuire et de Poitiers à Saumur.

» La ligne de Poitiers à Saumur est donc une bonne ligne, puisqu'à la nouvelle de la formation d'une société locale, une Compagnie puissante en demande la concession. »

Nous ne saurions trop applaudir à l'appréciation de notre confrère de Poitiers: le pays que doit traverser cette ligne de fer est assez riche pour assurer à la compagnie qui l'exploitera des ressources de toutes sortes, capables de la faire prospérer.

La nouvelle que nous avons reçue samedi, à la dernière heure, a été parfaitement accueillie par notre population, qui maintenant n'a plus aucun motif de dissidence pouvant empêcher la réalisation du projet de M. Galland.

La construction de la voie ferrée de Saumur à Poitiers amènera inévitablement celle des autres lignes, qui formeront le réseau Saumurois. Déjà, à Doué, un nombre considérable d'actions ont été souscrites pour la ligne de Saumur à Cholet.

Paris, le 25 février 1869.

Monsieur le Directeur,

Votre numéro du 18 février renferme un tableau de statistique vraiment effrayant. Je ne sais si mes compatriotes l'auront remarqué; mais j'ai une peine immense à en croire mes yeux, — 394 décès contre 265 naissances seulement! — Perte 129, pour la seule année 1868!

Savez-vous bien, Monsieur, qu'à ce train des choses, la population de Saumur se trouverait anéantie en 106 ans!

C'est exactement le contraire de ce qui a

A ce moment, Poriace parvint à se faire jour et à joindre son ami.

— Ah! Poriace, s'empresse de lui crier celui-ci, partagez ma joie, mon bon camarade, voyez le cadeau que l'on me fait.

— Quoi! ce cheval est à vous?

— Le général vient de me l'envoyer pour remplacer le mien. Sacrebleu! Vive l'oncle Thomas! s'écria tout-à-coup, en manière de péroraison, le capitaine, absolument comme en 1796 un des grenadiers de l'armée d'Italie eût crié: Vive le petit caporal!

Poriace ne put s'empêcher de sourire, et prenant Gauthier par le bras:

— J'en veux au général, lui dit-il.

— Pourquoi cela?

— Parce qu'il m'enlève le plaisir, mon bon camarade, de vous remonter; car mon intention était d'acquiescer pour vous le premier cheval que j'aurais trouvé et digne de vous être offert.

Puis, se penchant à l'oreille de Gauthier:

— J'ai à vous parler. Rentrons, si vous le voulez, dans notre logement.

Le cheval navarrais donné par Zumalacarreguy au capitaine fut envoyé à l'écurie pour prendre la place de feu son prédécesseur, et les deux amis, bras dessus bras dessous, revinrent chez eux.

La nomination de Poriace au grade de lieutenant fut accueillie d'abord avec ravissement par le bon Gauthier de la Tour; mais lorsque son camarade lui eut fait observer que, placé au 6^e de Navarre, ils allaient se trouver forcément séparés, un mouvement nerveux contracta malgré lui la moustache du Vendéen.

— Sacrebleu! c'est pourtant vrai, ce que vous me dites-là! s'écria-t-il en frappant un grand coup de poing sur la table. Eh bien! là, mon vieux, c'est embêtant. Je m'étais habitué à vous et à Patau, vous vous étiez habitué à moi; se séparer tout-à-coup, comme ça... Enfin, que diable y faire?... Attendez donc... Mais nous avons une place de lieutenant au 5^e de Navarre; pourquoi le général ne vous nommerait-il pas là, au lieu de vous envoyer bourlinguer au 6^e?... Ah! j'irai raconter cela dès demain à l'oncle... et nous verrons.

Les deux amis se séparèrent sur cette espérance de servir encore ensemble; mais le sort, ou plutôt Don Thomas Zumalacarreguy, en avait ordonné autrement.

Au beau milieu de la nuit, Poriace dormait profondément; Patau, couché en rond au pied de son lit, l'imitait de son mieux, lorsque la porte, en grinçant sur ses gonds, fit un bruit léger qui réveilla le vigilant barbet. Il se mit à gronder sourdement; puis, se jetant à bas du lit, il poussa un aboiement formidable qui, dominant le bruit des ronflements du nouveau lieutenant,

détermina son réveil.

— Ici, Patau! ici! s'écria Poriace en se frottant les yeux. Qui est là? ajouta-t-il en voyant une ombre se dessiner dans sa chambre.

— Le lieutenant Poriace? dit une voix complètement inconnue à l'officier.

— C'est moi. Que voulez-vous et qui êtes-vous?

— Je vous apporte un ordre du commandant, reprit la voix en assez bon français.

Poriace, se levant à la hâte, alluma une chandelle de résine et se trouva en face d'un soldat du 6^e de Navarre qui lui apprit qu'il avait été choisi par Pablo Sanz pour lui servir d'ordonnance, attendu qu'il parlait assez bien le français et pour le prévenir d'avoir à se rendre, sans nul retard, au bataillon qui se réunissait sur la place de Lérin.

Malgré la fatigue dont il était accablé, Poriace s'empressa d'exécuter l'ordre, et bientôt il se trouva en présence de son chef et de son nouveau corps en bataille sur la place. Il était temps qu'il arrivât: le bataillon partait à petit bruit, sans commandement, sans tambour, sans clairons et sans que personne pût dire où il allait. Un seul homme sans doute connaissait sa destination; mais cet homme avait probablement des instructions très-sévères, car rien ne transpara, et le 6^e de Navarre, se dirigeant vers le nord-ouest, passa de-

vant le logement de Zumalacarreguy. Il était quatre heures du matin, le jour commençait à peine; le général à une fenêtre du rez-de-chaussée, fumant son cigarette, dit un mot à Pablo Sanz. Les compagnies en colonne par section défilèrent devant lui. Lorsque celle de Poriace, qui était la dernière, fut à sa hauteur, l'oncle Thomas faisant de la main un geste amical au lieutenant, lui dit moitié en français, moitié en espagnol:

— Bon voyage, lieutenant; j'espère que vous serez content de moi.

Puis il appela Patau, qui, plaçant ses deux pattes sur le bord de la fenêtre, vint lécher la main du général. La queue du bataillon ayant doublé la demeure de Zumalacarreguy, ce dernier referma la fenêtre et rentra dans son appartement, tandis que des soldats du 6^e de Navarre continuaient leur marche en observant le plus profond silence.

Bientôt les maisons de Lérin furent dépassées par la colonne, le pont sur l'Ega franchi, et la troupe, son commandant en tête, se trouva sur la route de Sesma, paraissant se diriger vers Logrono sur l'Ebre.

Nous abandonnerons pour un instant don Pablo Sanz, ses soldats, le lieutenant Poriace et M. Patau; ce dernier, dérangé dans son premier sommeil, emboîtait le pas en bâillant à longs traits, d'un air de fort mauvaise humeur.

lieu dans toute la France, où les naissances sont, en moyenne, de 100 contre 84 décès, et où la population doublerait en 151 ans, si l'accroissement annuel d'un 217^e se maintenait pendant ce laps de temps.

Le département de Maine-et-Loire a lui-même augmenté de 223 habitants en 1868. Pour quelle cause Saumur a-t-il donc tant perdu? Auriez-vous donc eu le malheur de subir une épidémie terrible?

Si je considère encore que, dans une période de 15 années, la moyenne des mariages en France est de 79 par 10,000 habitants, et qu'à Saumur il en a été contracté 91 sur 13,663 habitants pendant l'année qui vient de s'écouler, je vois bien en moins une différence proportionnelle de 16 mariages; mais, en supposant 16 naissances en sus du chiffre connu, nous serions bien loin encore d'une explication complète sur la mortalité indiquée.

Avais-je donc raison de dire que votre statistique est faite pour effrayer, et faire réfléchir?

Si j'avais l'honneur d'être membre du Conseil municipal de la Ville, je voudrais approfondir une situation aussi désastreuse, et je m'enquerrais également des motifs qui font que Saumur a gagné moins de 1,000 habitants en 5 ans, et si des raisons commerciales, comme augmentation des droits d'octroi, ou toutes autres, ne seraient point, avec des surcharges d'impôt, par exemple, des motifs déterminants d'un non-accroissement de population.

Je livre ces quelques mots à la méditation de mes chers compatriotes.

PAUL PROUTEAU.

Il règne depuis vingt-quatre heures une violente tempête sur notre pays. Le baromètre a subitement descendu d'un centimètre et demi. Il est à craindre que nous n'ayons quelque malheur à déplorer.

On a parlé du rétablissement des musiques de la cavalerie. — A ce propos, lisons-nous dans *l'Illustration militaire*, nous nous souvenons que l'Empereur disait à Fontainebleau, au regretté colonel Massue, mort récemment, après une audition de la fanfare du régiment: *Mais, colonel, si on mettait des clefs aux trompettes?*

Ce serait peut-être la résurrection des musiques?

Le nommé Joseph Moy, terrassier à Trélazé, en rentrant à sa pension en état d'ivresse, est tombé sur le poêle et l'a renversé sur lui ainsi qu'une marmite de soupe en ébullition.

Cet homme a été si grièvement brûlé, qu'il ne formait qu'une plaie depuis le cou jusqu'aux jambes; l'épiderme était enlevée en partie.

Nous nous empressons de signaler le fait suivant pour mettre les populations des campagnes à l'abri d'un nouveau genre d'escro-

querie dont elles sont victimes en ce moment.

Jeudi, 18 courant, une femme vêtue d'une façon convenable se présentait au domicile du sieur Bourgault fils, demeurant à Château-du-Loir. Elle prétendait se nommer Dallemagne et être mariée à un marchand de vins de Noyant (Maine-et-Loire). Elle annonça aux époux Bourgault qu'elle venait leur demander un service important. Sa fille, âgée seulement de seize ans, en pension dans un couvent du Mans, était enceinte; sa grossesse, cachée jusqu'à présent, avait été découverte par la supérieure, et celle-ci venait de lui écrire de venir la reprendre le plus promptement possible. Comme elle voulait que tout le monde ignorât cette affaire, elle proposa aux époux Bourgault d'élever le nouveau nourrisson, moyennant une rétribution de 24 fr. par mois, en lui promettant, bien entendu, de ne jamais dévoiler le secret de sa naissance. Ceux-ci acceptèrent avec joie, et, l'affaire conclue, la nommée Dallemagne soupa et monta se coucher dans le lit qu'on venait de lui préparer.

Le lendemain elle se leva de bonne heure et annonçait qu'elle allait chercher sa fille; elle engagea les époux Bourgault à venir le soir à la gare à leur rencontre. Au moment de les quitter, craignant, disait-elle de se trouver à court d'argent, elle leur demanda s'ils pouvaient lui prêter un billet de 100 fr. Ceux-ci, pleins de confiance, s'empressèrent de lui donner ce qu'ils avaient d'argent disponible, c'est-à-dire 80 fr. Elle les remercia en disant qu'elle connaissait parfaitement M. Jolly, quincaillier à Château-du-Loir et qu'elle se serait adressée à lui si elle y avait songé plus tôt.

Le soir venu, les époux Bourgault se rendirent à la gare, ils attendirent, mais en vain. Ils allèrent chez le sieur Jolly, lui racontèrent leur histoire; celui-ci déclara qu'il ignorait complètement ce qu'ils voulaient dire. Voyant qu'ils avaient été victimes d'une indigne escroquerie, ils portèrent immédiatement plainte à la gendarmerie; et là ils apprirent que cette femme exploitait depuis quelque temps la campagne, racontant toujours la même histoire, et que, malgré ses actives recherches, la justice n'avait encore pu l'arrêter. Voici, du reste, son signalement. Elle est âgée de quarante ans. Elle est d'une taille moyenne, ses cheveux et ses sourcils sont noirs. Elle est vêtue d'une robe de mérinos noir et d'une pèlerine noire. Elle est coiffée d'un bonnet simple en linges. Elle porte plusieurs bagues à l'annulaire de la main gauche, et une grosse montre en argent. Elle fait un usage fréquent de tabac à priser.

Voici des détails que nous trouvons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, sur le drame qui s'est passé à Saint-Avertin la semaine dernière:

Depuis quelques années, M. Patry, ancien banquier à Tours, était allé s'établir dans une charmante propriété qu'il habite dans la commune de Saint-Avertin, et qui se nomme la

Houssaie. Il avait avec lui sa femme, quatre enfants et deux domestiques. Sa maison se trouve au fond d'un jardin clos de toutes parts, et qui d'un côté est longé par un chemin vicinal.

Mme Patry couchait au rez-de-chaussée avec deux de ses enfants. La chambre à coucher de M. Patry et de deux de ses fils, dont l'un est âgé de dix-sept ans, était au premier étage.

M. Patry père se disposait à se coucher, lorsque son attention fut attirée par un certain bruit partant du rez-de-chaussée qu'il avait quitté une ou deux heures auparavant et où il avait laissé deux de ses enfants et sa femme. Il lui semblait entendre la voix d'un homme.

Se rendant aussitôt près de son fils aîné, il l'éveilla, le fit habiller, lui mit entre les mains un fusil à deux coups, et, le postant à une croisée ouvrant sur le jardin, il lui dit de tirer dans le cas où il verrait sortir de la maison l'individu qu'il supposait y être.

M. Patry fils se mit à la fenêtre, le fusil à la main, et M. Patry père, armé d'un autre fusil, descendit au rez-de-chaussée et frappa à la porte de la chambre où couchaient sa femme et ses enfants.

Personne ne répondit. M. Patry frappa de nouveau avec plus de force, et ne put réussir à se faire ouvrir. Les allées et venues, le remue-ménage, pour nous servir d'une expression vulgaire, qu'il entendit dans l'appartement où il voulait pénétrer, lui donnaient la certitude qu'il se passait quelque chose d'étrange, dont sa présence devait être la cause. Il poussa vigoureusement la porte, la fit sauter en dedans, et entra dans la chambre, où il ne trouva que deux de ses enfants. Une bougie éclairait cette chambre.

Se précipitant dans un appartement qui fait suite au premier, M. Patry ne vit ni l'individu dont il avait entendu la voix, ni sa femme. Une porte donnant sur le jardin était ouverte; M. Patry la franchit, et à cet instant éclatèrent deux coups de feu partant du premier étage: c'était M. Patry fils qui venait de tirer sur un homme sortant du rez-de-chaussée, quelques secondes avant M. Patry père, et qui se sauvait vers le fond du jardin en longeant un mur.

Heureusement pour le foyer, aucun de ces deux coups ne l'avait atteint.

Les deux coups de feu venaient de se faire entendre, lorsque M. Patry arrivait dans le jardin. L'inconnu était déjà loin; les deux détonations avaient dû lui donner des ailes; il se hâta de se mettre en sûreté.

M^{me} Patry était debout sur une autre partie du jardin, à quelques pas de l'habitation, immobile, transie, en entendant éclater les coups de feu au-dessus de sa tête, et, d'un autre côté, en voyant surgir à quelques pas d'elle son mari portant à la main une arme. Les rayons de la lune éclairaient cette scène terrible.

Ce fut dans ces circonstances, qui se produisirent en une seconde avec la rapidité de la pensée, que M^{me} Patry, recevant un double coup de feu, tomba inanimée.

L'individu qui a été surpris dans l'habitation de M. Patry a été, dit-on, reconnu d'une façon positive.

Un domestique fut immédiatement dépêché à Tours par M. Patry afin d'avertir la justice de ce qui venait de se passer, et, peu de temps après, M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction se trouvaient sur les lieux et commençaient l'instruction.

Laissons maintenant à la justice le soin de se prononcer sur ce drame sanglant et d'apprécier les causes qui l'ont amené.

On lit dans le même journal:

« Les obsèques de M^{me} Patry ont eu lieu jeudi, à quatre heures du soir, à St-Avertin, au milieu d'une affluence nombreuse. Un des fils conduisait le deuil.

» La veille, M. le docteur Danner avait fait l'autopsie du corps.

» Dans la journée de mercredi dernier, le père de M^{me} Patry, M. Dauphin, résidant en Auvergne, a été prévenu de l'affreux événement arrivé la nuit précédente. Ce malheureux vieillard est, dit-on, atteint d'une paralysie qui le tient cloué sur son lit.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

M. Troplong est mort hier matin lundi, à cinq heures un quart. Le *Journal officiel* n'annonce pas cette nouvelle, qui a été portée aux Tuileries à six heures du matin.

Lamartine est mort dimanche soir à onze heures moins quelques minutes, entre les bras de sa nièce, M^{me} de Sessia-Lamartine; de son neveu, M. de Montereau, et de plusieurs autres membres de la famille.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

CHEMIN DE FER

DE

POITIERS A SAUMUR

OUVERTURE de la souscription aux actions de 500 francs.

COMITÉ PROVISOIRE D'ADMINISTRATION:

Président,

M. BRÉCHARD, directeur du Crédit agricole et correspondant du Crédit foncier à Poitiers;

Membres,

MM. BODIN, avoué, membre du conseil municipal de Saumur;

JOLY, propriétaire, maire des Trois-Moutiers;

G. BEGUIN-DESVAUX, propriétaire, membre du conseil municipal de Loudun;

KALB, négociant à Loudun;

CORDIER-DUPANNEAU, membre du conseil général de la Vienne, maire de Montcontour;

ROLLAND, propriétaire, membre du conseil municipal de Mirebeau;

DECLE, banquier, maire de Neuville;

AUBELLE, propriétaire à Tours.

Secrétaire,

M. CONTAT-DESFONTAINES, rue des Grandes-Écoles, 16 bis, à Poitiers;

Auxquels seront adjoints deux autres membres pris parmi les souscripteurs de Poitiers.

Le capital nécessaire à la construction du chemin est fixé à..... 11,500,000 fr.

Divisés comme il suit:

8,000 actions de 500 francs. 4,000,000

Obligations..... 6,000,000

Subventions..... 1,500,000

Les obligations seront émises plus tard et réservées par préférence aux actionnaires.

XXVIII. — EN ASTURIÉS.

Oviédo est une jolie ville de dix mille âmes, bien bâtie, bien percée, régulièrement assise au milieu d'une délicieuse plaine, au pied du mont Naranco. Elle est située sur le bord de la petite rivière de Lavis, affluent un peu éloigné de la Noria. Une grande place, aux abords de laquelle viennent aboutir la plupart des rues, en occupe le centre.

Au nombre des belles maisons concourant à former cette place, on en pouvait remarquer en 1834 une fort ancienne, dont les volets, les persiennes et les portes, presque constamment fermées ou abaissées, semblaient indiquer une absence quasi-totale de ses habitants.

Il n'en était rien cependant; depuis quelques jours, trois personnes l'occupaient avec trois domestiques, mais sans que l'espèce de solitude dont cet hôtel paraissait environné eût été en quelque sorte rompue par les maîtres.

Un magnifique écusson armorié, surmonté d'une couronne de comte, s'élevait orgueilleusement en relief au-dessus de la porte principale.

La place, au moment où nous commençons notre récit, était occupée par des groupes nombreux et bruyants, du milieu desquels se détachaient parfois les paroles, les discours d'orateurs populaires improvisés,

auxquels assez souvent répondaient les applaudissements frénétiques de la foule ou des cris peu rassurants pour l'ordre et la tranquillité publique.

Un des principaux groupes tournait souvent ses regards du côté de l'hôtel silencieux dont nous venons de parler.

Un curieux allant de groupe en groupe, ou écoutant un instant les conversations saccadées de cette foule paraissant dans un grand état de surexcitation, eût été bien vite au courant des passions qui l'animaient; mais, pour nos lecteurs, peut-être aurons-nous plus tôt fait de les conduire au milieu d'une réunion formée d'hommes du peuple confiant les uns après les autres leur menton à un Figaro natif de la province des Asturies et qui, mettant à profit l'excitation populaire, avait établi sa boutique en plein vent. Cet homme rasait pour un demi-douza tous les mentons qui venaient à tour de rôle s'offrir à son habileté.

Si le digne barbier rasait ses clients barbus avec son fer acéré, sa langue non moins acérée rasait (en termes figurés et militaires) non moins habilement qui voulaient bien l'écouter, et le nombre en était grand.

— Par Notre-Dame-des-Asturies (car toutes provinces d'Espagne ont leur Notre-Dame, comme si la Vierge était née dans le pays), par Notre-Dame-des-Asturies, disait-il à haute et intelligible voix, il faut

que cela finisse et que nos *urbanos* donnent, une bonne fois pour toutes, la chasse à ces brigands de carlistes. Si leurs bandes viennent dans la province, il faut qu'on les anéantisse. Que notre municipalité l'ordonne, et on verra si le barbier Alphonso n'est pas aussi habile à manier le mousquet que le rasoir.

En prononçant ces mots d'un air superbe, le digne barbier, dans son enthousiasme anti-carliste, pinçait le nez de son client. Ayant donné un coup à faux, il enleva un assez joli morceau d'épiderme au patient qui fit entendre une magnifique imprécation.

— Eh! dis donc, Alphonso, s'écria le malheureux en voyant couler son sang, fais donc attention, maladroit.

— Maladroit, reprit le Figaro furieux; c'est vous qui êtes un maladroit de bouger quand je vous tiens par le nez.

Les nombreux admirateurs d'Alphonso se prirent à rire et le client furieux se leva de sa chaise qui fut à l'instant occupée par un autre.

— Oui, ajouta Alphonso, sans plus s'inquiéter de sa victime et reprenant son plat à barbe pour savonner le nouveau visage, oui, si les carlistes sont aussi audacieux, c'est que nos autorités ne savent pas leur en imposer; mais soyez sûr que la faction n'osera jamais s'approcher de nos murs.

(La suite au prochain numéro.)

Ces obligations, émises à 275 fr. produisant 15 fr. d'intérêt, seront remboursables à 500 fr.

Plus de 3,200 actions ont été souscrites en quinze jours.

Le conseil d'administration sera nommé par les actionnaires eux-mêmes, conformément aux statuts projetés.

Au moyen d'une combinaison d'assurance, le CAPITAL SOCIAL sera INTÉGRALEMENT GARANTI aux actionnaires.

Intérêt annuel des actions 5 0/0, plus une part proportionnelle dans les bénéfices.

Versements.

1/4 au moment de la constitution de la

société et après avis donné un mois d'avance. 125 fr.

Les 3 autres quarts d'année en année au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le chemin de fer sera livré à l'exploitation sur tout son parcours dans le délai de 3 ans au plus tard, à dater du jour de la constitution de la société.

On souscrit dans le département de Maine-et-Loire, chez MM. :

- Montreuil-B., M. et J. ECOT, banquiers.
- GALBRUN, notaire.
- HACAULT, notaire.
- Brézé..... DABURON, notaire.
- Saumur.... LOUVET, TROUILLARD et C^{ie}, banquiers.

Veuve LAMBERT et fils, banquiers.
Veuve DE FOS et fils, banquiers.
COUTARD, négociant.
Et chez tous les notaires.
Angers.... BOUGÈRE, ROBINET C^{ie}, banquiers.
LEMOITHEUX et fils, banquiers.
BORDIER, banquier.

Marché de Saumur du 27 février.

Froment (l'h.) 77 k.	20 48	Huile de noix	50 k.	57 —
2 ^e qualité.	74 19 68	— chenevis	50	38 —
Seigle	75 13 50	— de lin.	50	44 —
Orge.	65 15 25	Graine trèfle	50	60 —
Avoine.	50 12 50	— luzerne	50	47 —
Fèves	75 16 —	Foin (charr.)	780	105 —
Pois blancs.	80 32 —	Luzerne —	780	98 —
— rouges.	80 30 —	Paille —	780	48 —
Graine de lin.	70 26 —	Amandes	50	—
Colza	65 22 50	— cassées	50	—
Chenevis.	50 13 —	Cire jaune.	50	175 —

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868.	1 ^{re} qualité	180 à 250
Id.	2 ^e id.	150 à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868,	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1868,	1 ^{re} id.	50 à 65
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868,	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1868.		35 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868.		85 à 100
Champigny, 1868.	1 ^{re} qualité	110 à 130
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1868.		85 à 105
Varrains, 1868.		» à »
Bourgueil, 1868.	1 ^{re} qualité	110 à 130
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1868.		95 à 105
Chinon, 1868.	1 ^{re} id.	80 à 100
Id.	2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DOUSSAIN.

Aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 1^{er} mars 1869, le sieur Jules Doussain, tonnelier et aubergiste, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte à la date de ce jour.

M. Mulot a été nommé juge-commissaire, et M. Kerneis, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire de ladite faillite.

Le greffier du Tribunal,
TH. RAVENEAU.

(95)

A VENDRE

OU A LOUER

BELLE

MAISON DE CAMPAGNE

Située au Pont-Fouchard, près Saumur.

Cette maison, nouvellement construite sur un terrain d'environ 31 ares, se compose au rez-de-chaussée, d'un vestibule desservant, salon, salle à manger, cuisine, office et cabinet; au premier étage, de trois chambres à coucher avec chacune un cabinet; caves et greniers; basse-cour, hangar. Pavillon au-dessus de la porte d'entrée.

Le jardin, bien arrosé, est accidenté par des agréments de toutes sortes: charmilles, bosquets, pergole, labyrinthe, etc.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Pour cause de maladie,

UN TRÈS-BON MAGASIN DE MERCERIE,

BONNETERIE, LINGERIE, PARFUMERIE, ETC, bien achalandé,

Avantageusement connu sous le titre,

DE

MÈRE DE FAMILLE

Parfaitement situé. — Long Bail.

S'adresser à Parthenay, rue Bel-Ange, n° 15, et rue du Four, n° 2.

A CÉDER

UNE SCIERIE MÉCANIQUE

Avec machine à vapeur de la force de quatre chevaux,

Située à Vihiers (Maine-et-Loire).

On vendrait avec cet établissement une maison où s'exploite un café avec une bonne clientèle.

S'adresser à M. LEDUC, propriétaire de l'usine. (63)

A CÉDER

de suite,

UN MAGASIN DE PARAPLUIES,

BIEN ACHALANDÉ,

Situé à Saumur, 30, rue Saint-Jean.

S'adresser à M^{lle} OGER, qui l'occupe. (71)

A VENDRE

Vin rouge et vin blanc des coteaux de Saumur, récolte de 1868.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^{re} TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869.

MAISON

Rue de la Fidélité,

Avec cour, remise et écurie :

Occupée par M. GALLAIS, négociant.

S'adresser, pour traiter, soit à M. REVEAU, rue du Petit-Mail, n° 5 ;

Soit à M^{re} TOUCHALEAUME, notaire. (416)

MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT,

Rue de l'Hôtel Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UN PREMIER ÉTAGE composé de quatre pièces, cave et grenier, n° 1^{er}, rue Saint-Nicolas.

S'adresser à M. BOURGEOIS, rue d'Orléans. (73)

M. GARREAU-RATOUIS

NÉGOCIANT,

Rue du Puits-Neuf, Saumur,

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il n'a nullement l'intention de quitter le commerce d'ÉPICERIE et de CIRE, ainsi que quelques personnes mal intentionnées en ont répandu le bruit. Il continuera les affaires comme par le passé. (97)

AVIS.

Au cours du mois de mai 1867, il a été trouvé, sur la route impériale de Saumur à La Flèche, un petit écrin, cuir de Russie, contenant des objets de parures en or. Cet écrin est aujourd'hui déposé entre les mains de M. Beaumont, maire de Vivy (Maine-et-Loire.) (98)

L'EUROPE

Société d'Assurances mutuelles, à primes fixes, contre l'Incendie, autorisée par décret impérial du 18 juillet 1860.

RUE DE RIVOLI, 132, A PARIS

La compagnie demande un AGENT PRINCIPAL pour l'arrondissement de Saumur.

Elle accorde de très-fortes remises et appointements.

S'adresser FRANCO A LA DIRECTION GÉNÉRALE, A PARIS. (100)

ON DEMANDE UNE APPRENTIE pour les modes. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs. S'adresser au bureau du journal.



GLUTEN-VÉRON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

RIEILLANT, dentiste, quai de Lamoges, 157, à Saumur. — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

LE MÉDECIN DU PEUPLE

Journal procurant par an à ses Abonnés

200 francs d'économie.

Par une combinaison inouïe jusqu'ici, plusieurs Médecins de Paris, comptant au nombre des plus célèbres, entreprennent de mettre à la portée de tous la **Connaissance** des maladies, leur **Traitement** et leur **Guérison**; ils veulent que le pauvre, comme le riche, possède des moyens prompts, efficaces de combattre le mal et d'appliquer le remède avant qu'il ne soit trop tard.

Pour atteindre ce but éminemment philanthropique, ils font un **JOURNAL SPÉCIAL POUR LE PEUPLE**. De plus, sans augmentation de prix, ils offrent GRATIS avec le 1^{er} numéro de la nouvelle publication : Une **PHARMACIE COMPLÈTE**, renfermant 12 Médicaments : — L'**IRRIGATEUR** (système du docteur EGUISIER), instrument indispensable dans toutes les familles; — Le **TRAITÉ** des **MALADIES** des **FEMMES** et des **JEUNES FILLES**, ouvrage de 400 pages, orné de gravures explicatives.

LE MÉDECIN DU PEUPLE

Les auteurs de l'œuvre qui vient d'être créée, expliquent à leurs lecteurs, avec une clarté et une franchise inconnues jusqu'à ce jour, les signes des maladies les plus fréquentes, les soins qu'elles réclament et la façon d'appliquer les remèdes.

Ils s'occupent aussi de la **Médecine vétérinaire**, si utile aux populations des campagnes, et même à toutes les familles, car il en est peu qui ne possèdent point quelques animaux domestiques.

Ainsi, dans la plupart des cas, les abonnés au **MÉDECIN DU PEUPLE** pourront se soigner eux-mêmes en toute sécurité, sans recourir au médecin ou au pharmacien. Il est donc juste d'affirmer que le nouveau journal épargnera des frais énormes à ses souscripteurs.

Malgré les travaux coûteux et considérables qu'exige sa rédaction, le **MÉDECIN DU PEUPLE**, dont le prix est seulement de **20 francs** pour un an, expédie à ses abonnés, par voie des Messageries

GRATIS ET FRANCO

- 1° UNE PHARMACIE DE DOUZE MÉDICAMENTS les plus fréquemment en usage ;
- 2° UN IRRIGATEUR (système du docteur Egusier), contenant un demi-litre, servant aux lavements, aux injections et aux douches ascendantes;
- 3° LE TRAITÉ DES MALADIES DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES, ouvrage complet sur la matière, et parvenu rapidement à sa 4^e édition. Ces trois articles coûteraient au moins quarante francs dans le commerce.

Le **MÉDECIN DU PEUPLE** paraît tous les jeudis (52 livraisons par an) en un numéro de 16 pages à 2 colonnes, avec gravures.

Pour recevoir immédiatement le Journal, les 12 Médicaments, l'Irrigateur et le **Traité des maladies des femmes**, il suffit d'envoyer **20 francs** (vingt francs) en un mandat sur la poste ou en timbres-poste à l'ordre de M. F. MAHIAS, gérant de la publication, 44, rue de Babylone, Paris. (84)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 27 FÉVRIER.			BOURSE DU 1 ^{er} MARS.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	71 40	» 10	» »	71 50	» 10	» »
4 1/2 pour cent 1852.	103 10	» 10	» »	103 50	» 40	» »
Obligations du Trésor.	485	»	» »	485	»	» »
Banque de France.	2920	»	25	2935	» 15	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1582 50	»	17 50	1575	» 7 50	» »
Crédit Foncier colonial	440	»	» »	440	»	» »
Crédit Agricole	645	»	5	645	»	» »
Crédit industriel.	650	»	» »	650	»	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	292 50	1 25	» »	287 50	» 5	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	702 50	»	2 50	705	» 2 50	» »
Orléans (estampillé)	960	»	1 25	965	» 5	» »
Orléans, nouveau	»	»	» »	»	»	» »
Nord (actions anciennes).	1180	1 25	» »	1180	»	» »
Est.	585	2 50	» »	590	» 5	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	992 50	1 25	» »	995	» 2 50	» »
Lyon nouveau.	»	»	» »	»	»	» »
Midi.	622 50	1 25	» »	620	» 2 50	» »
Ouest	595	»	3 75	598 75	» 3 75	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1627 50	2 50	» »	1635	» 7 50	» »
Canal de Suez.	485	»	» »	490	» 5	» »
Transatlantiques.	335	»	» »	320	» 15	» »
Emprunt italien 5 0/0.	57 45	» 15	» »	57 35	» 10	» »
Autrichiens	657 50	1 25	» »	660	» 2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	485	»	» »	483 75	» 1 25	» »
Victor-Emmanuel	54 75	» 25	» »	»	»	» »
Romains.	50	»	» »	52 50	» 2 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	318 75	»	» »	321 25	» 2 50	» »
Saragosse	»	»	» »	81	»	» »
Séville-Xérès-Séville	»	»	» »	»	»	» »
Nord-Espagne.	65	»	» »	65	»	» »
Compagnie immobilière.	112 50	» 2 50	» »	114 75	» 2 25	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	343	»	»	344	»	»
Orléans	331 50	»	»	331 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	»	»	»	340	»	»
Ouest	328 25	»	»	329	»	»
Midi.	327	»	»	326 75	»	»
Est.	332	»	»	332 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

2^{fr}.40 PARAN 52^N OS
PARIS, 7, place de la Bourse, 7,
LYON, 92, rue de l'Impératrice, 92.

L'ÉPARGNE
Guide des Actionnaires et des Obligataires
PARAIT TOUS LES DIMANCHES
ET PUBLIE :
LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX FINANCIERS

TOUS LES TIRAGES avant les autres Journaux;

COMPTES-RENDUS d'Assemblées génér.; CONVOCATIONS, Divid., Appels de fonds; RENSEIGNEMENTS sur toutes valeurs, etc.

Direct.-Gérant: F. DE FONTBOUILLANT

52^N OS PARAN 2^{fr}.40